

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'INTÉGRATION DES PROGRAMMES DU FEÉ AU PGEÉ
À LA SUITE DE LA DÉCISION D-2010-116**

1. Référence : Pièce C-SÉ-AQLPA-0007, page iii.

Préambule :

S.É.-AQLPA recommande d'approuver la demande de Gaz Métro, sous réserve d'une fusion du programme *Nouvelles technologies et projets de démonstration* (transféré du FEÉ) au programme *PE220* du PGEÉ (recommandation 1).

Demandes :

1.1 Veuillez commenter l'opportunité d'appliquer la recommandation 1 de S.É.-AQLPA au moment de l'examen du dossier tarifaire 2013 de Gaz Métro et, plus spécifiquement de l'examen du PGEÉ.